

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE BEOST

SEANCE DU 27 AVRIL 2007

L'an deux mille sept et le vingt sept avril à vingt et une heures, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Roger BELESTA LABOURDETTE, Maire.

PRESENTS : Roger BELESTA LABOURDETTE, Monique BAILLERES, Bernard SALANAVE VIGNES, Olivier ANGLA GRE, Philippe CHASTENET, Claudie HELIP, Pierre SACAZE, Frédéric USIETO,

ABSENTS : Cédric BELESTA, Cécile FORTAYON, Alain AUTECHAUD,
M. Alain AUTECHAUD a donné pouvoir à M. Roger BELESTA LABOURDETTE,

Monsieur Frédéric USIETO a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 30 mai 2006 a été soumis pour avis aux personnes et services associés à son élaboration, qu'à l'issue de cette consultation il a été rendu public par ses soins puis soumis, avec en annexes, tous les avis et accords recueillis, à une enquête publique qui s'est déroulée du 24 octobre 2006 au 24 novembre 2006.

Il précise qu'en fonction des observations formulées, aucune suite favorable n'a été donnée par les services de l'Etat,

soit, que les parcelles concernées se situent :

- dans des zones à caractère agricole
- dans des zones de risques pour les constructions
- dans des zones de protection du paysage

et à ce titre inconstructibles, en conformité avec, notamment, la Loi SRU, la Loi Montagne, le PPR,...

Soit : - dans des zones en contradictions avec les dispositions de la Loi SRU et du P.A.D.D

Monsieur le Maire présente donc le dossier comportant l'ensemble des pièces et documents et notamment les avis recueillis et les conclusions du rapport d'enquête, réunis au cours de la procédure, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme lui-même constitué du rapport de présentation, des documents graphiques, du règlement et des annexes.

Il invite le conseil municipal à en prendre connaissance et à en délibérer.

Il lui propose d'approuver le PLU tel qu'il se présente désormais.

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 8 voix pour, 1 abstention Monsieur Pierre SACAZE

Considérant la cohérence des aspirations et des préoccupations de la commune,

Considérant le jugement sur les observations non retenues

Considérant les décisions après enquête publique des services de l'Etat

- APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la commune ci-annexé

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Au registre sont les signatures


MARIE DE BEOST
64440 PUY-ATL

